

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 16 Octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 16 octobre à 20h30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Dominique PERRIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 octobre 2019

Etaient présents : Mr Dominique PERRIER, Mme Renée-Claire MENOIRE, Mr Grégory QUINTANE, Mr Serge COUDERT, Mme CLARE-PELOUTIER Martine, Mr TREMOUILLE Joël, Mme Dominique MARBOT.

est nommé secrétaire de séance : Mr Joël TREMOUILLE

Absents excusés :

Mme Véronique COELHO

Mme Josy MARTIN donne pouvoir à Mme Martine CLARE-PELOUTIER

Mr Mathieu FREYSSINEL donne pouvoir à Mr Grégory QUINTANE



Ouverture de la Séance à 20h30.

Approbation à l'unanimité du Compte-rendu du 11 juin 2019

Lecture des Décisions du Maire :

Décision n° 3 : Signature de la Convention pour la collation du matin « petits déjeuners » avec l'Education Nationale.

Décision n° 4 : Encaissement d'un chèque de 5000 € : don d'un particulier affecté à l'entretien de l'Eglise.

1 – Décision Modificative n°1

Virements de crédit pour :

. Annulation d'un titre de recette de 30 € sur l'année écoulée

. Virement de crédits pour achats de : tableau blanc – tables salle polyvalente – robots cuisine – radiateur électrique pour le logement

Adopté à l'unanimité.

2 - Syndicat Mixte BELLOVIC – Approbation des statuts modifiés

Monsieur Le Maire expose ce qui suit :

Treize Communes de la Communauté de Communes Midi Corrèzien et/ou adhérentes au Syndicat Mixte BELLOVIC ont manifesté leur intérêt à transférer la gestion de la Voirie communale d'intérêt non-communautaire à celui-ci :

- Altillac

- Nonards

- Astailac

- Puy d'Arnac

- Beaulieu-sur-Dordogne
(Commune nouvelle)
- Bilhac
- Chenailleur-Mascheix
- La Chapelle-aux-Saints
- Liourdres

- Queyssac-les-Vignes
- Sioniac
- Tudeils
- Végennes.

-

Ainsi, l'ajout de cette nouvelle compétence à la carte a été approuvé par délibération n°2019-47-G du Comité syndical du 9 juillet 2019 modifiant les statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC.

Le financement de cette compétence, se fera par contribution budgétaire annuelle comme pour la Voirie rurale. Cette contribution annuelle sera calculée en fonction :

- | | |
|--|---|
| Des travaux de chaque commune ; | - Des charges liées aux emprunts effectués |
| - De la déduction des subventions et du FCTVA proratisés pour chaque commune ; | proratisées pour chaque commune ; |
| - D'une maîtrise d'œuvre proratisée pour chaque commune ; | - D'une participation aux frais de gestion du Syndicat. |

Adopté à l'unanimité.

3 - Indemnité de Conseils comptables et budgétaires au Bénéfice du Receveur Municipal de la Commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est appelée à demander son concours au Trésorier pour la confection des documents budgétaires et pour des prestations d'assistance.

Monsieur le Maire propose que lui soit allouée conformément à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, cette indemnité spéciale calculée selon un barème basé sur la moyenne des dépenses des trois dernières années.

Cette indemnité est nominative. Elle peut soit viser uniquement l'exercice 2018, soit la durée du mandat ou encore la durée de présence du comptable.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

. De verser à Monsieur BRACHET, Trésorier de Beaulieu, une indemnité de conseils comptables et budgétaires qui serait calculée selon la moyenne des dépenses afférentes aux exercices des 3 dernières années de l'année N,

. De voter cette indemnité pour l'année 2019 au prorata de son temps de présence soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, d'un montant de 173.56 €.

Votants 9 – Abstentions 2 – Pour 7

4 - Achat d'un tableau interactif pour la Classe Maternelle

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'équiper la Classe Maternelle d'un tableau blanc interactif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir ce matériel pour un coût de 3 144.00 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

5 - – Achat de tables pour la Salle Polyvalente

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'équiper la Salle Polyvalente de nouvelles tables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir ce matériel pour un coût de 1860 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

6 - Installation d'un radiateur électrique au Logement F3 de la Marboutie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'installer un radiateur électrique dans la salle de bains au Logement type F3 de la Marboutie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir ce matériel pour un coût de 401.50 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

7 - Equipement cantine scolaire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'équiper la cuisine de la cantine scolaire de robots de cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir ce matériel pour un coût de 765.60 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité

8 – Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la création** d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe, à temps non-complet à raison de 26 h 00 mn hebdomadaires.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} novembre 2019.

Filière : Administrative - Cadre d'emploi : Adjoint Administratif principal 2ème classe

Adopté à l'unanimité

L'Assemblée lève la séance à 23h30 mn

Fait à Puy d'Arnac le 17 octobre 2019

Le Secrétaire de Séance

Joël TREMOUILLE

Le Maire

Dominique PERRIER